

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CCAS DE
GISORS (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 26270016400045

POSTE COMPTABLE : 027016

M. 14

**Budget primitif
vote par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE GISORS (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCL, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

4	I - Informations générales (6)	A - Informations statistiques, fiscales et financières
5		B - Modalités de vote du budget
6	II - Présentation générale du budget	A1 - Vue d'ensemble - Sections
7		A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
9		A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
11		B1 - Balance générale du budget - Dépenses
13		B2 - Balance générale du budget - Recettes
15	III - Vote du budget	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
17		A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
18		B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
19		B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
20	IV - Annexes (7)	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
		A1 - Présentation croisée par fonction (1)
		A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
		A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
		A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
		A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
		A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
		A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de fincours
		A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
		A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
		A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
		A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
		A4 - Etat des provisions
		A5 - Etalement des provisions
22		A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
23		A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
		A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
		A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement
		A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)
		A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)
		A8 - Etat des charges transférées
		A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	B - Engagements hors bilan	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
		B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
		B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
		B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
		B1.5 - Etat des autres engagements donnés
		B1.6 - Etat des engagements reçus
24		B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
		B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés
		B2.2 - Etat des autorisations d'engagements et des crédits de paiement affectés
		B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
25	C - Autres éléments d'informations	C1 - Etat du personnel
		C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
		C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
		C3.2 - Liste des établissements publics créés
		C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
		C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
	D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes
		D2 - Arrêté et signatures
28	Sans Objet	

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités engagés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées remplies et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplies et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	27284
CCAS DE GISORS	BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE GISORS
BP	2021

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12 187
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	76
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	CC DU VEXIN NORMAND

Potentiel fiscal et financier (1)		
Fiscal	5833833	
Financier	10093133	
Valeurs par hab. (population DGF)	851,53	
Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate		1149,47

Informations financières – ratios (2)		Valeurs		Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1277	1213	1213	62,77
2	Produit des impositions directes/population	590	563	563	177
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1413	1354	1354	376
4	Dépenses d'équipement bruto/population	408	376	376	850
5	Encours de dette/population	1003	850	850	177
6	DGF/population	312	177	177	59,18
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,76	59,18	59,18	88,1
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	91,82	88,1	88,1	27,77
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	28,87	27,77	27,77	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	71			

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique), il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
B	MODALITES DE VOTE DU BUDGET

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement, - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) :</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>	<p>(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».</p> <p>(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.</p> <p>(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.</p> <p>(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :</p> <p>- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),</p> <p>- budgétaires (délibération n° du).</p> <p>(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».</p> <p>(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sans reprise des résultats de l'exercice N-1, - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1, - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT		
RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 164 937,57
		1 429 128,89
		1 429 128,89
		1 429 128,89

RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	0,00
	(si excédent)	264 191,32
		0,00
		0,00

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 429 128,89	1 429 128,89
	=	=
	1 429 128,89	1 429 128,89

INVESTISSEMENT		
RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	71 461,49
		28 720,20
		28 720,20
		28 720,20

RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	54 856,53	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	0,00
	(si solde positif)	12 115,24
		0,00
		0,00

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	83 576,73	83 576,73
	=	=
	83 576,73	83 576,73

TOTAL DU BUDGET (3)	1 512 705,62	1 512 705,62
	=	=
	1 512 705,62	1 512 705,62

(1) Au budget primitif, les crédits voies correspondent aux crédits voies lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits voies correspondent aux crédits voies lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement voies lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 231-1-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 231-1-11 du CGCT).
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement voies.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement voies.
 Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	
A2	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	163 476,82	0,00	204 159,50	204 159,50	204 159,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	527 300,44	0,00	666 952,79	666 952,79	666 952,79
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	613 910,73	0,00	541 350,00	541 350,00	541 350,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'écl	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante						
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 785,60	0,00	6 785,60	6 785,60	6 785,60
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses impévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement						
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	3 323,00	3 323,00	3 323,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 754,00	0,00	6 558,00	6 558,00	6 558,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 317 226,99	0,00	1 429 128,89	1 429 128,89	1 429 128,89

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 429 128,89

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	6 324,00	6 324,00	6 324,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 021,00	0,00	6 700,00	6 700,00	6 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 065 922,26	0,00	1 091 336,39	1 091 336,39	1 091 336,39
75	Autres produits de gestion courante	6,00	0,00	58 077,18	58 077,18	58 077,18
Total des recettes de gestion courante						
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 079 949,26	0,00	1 164 937,57	1 164 937,57	1 164 937,57

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 264 191,32

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 429 128,89

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	9 881,00
--	----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $CI\ 042 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	517,00	680,00	680,00	680,00	680,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 009,12	28 040,20	28 040,20	28 040,20	82 896,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières						
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement						
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL						
		17 526,12	54 856,53	28 720,20	28 720,20	83 576,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 83 576,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	16 900,20	16 900,20	16 900,20	16 900,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 401,00	0,00	1 939,00	1 939,00	1 939,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	42 741,29	42 741,29	42 741,29
138	Autres subvent° invest. non trans.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières						
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement						
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	3 323,00	3 323,00	3 323,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 754,00	0,00	6 558,00	6 558,00	6 558,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement						
TOTAL						
		3 401,00	0,00	61 580,49	61 580,49	61 580,49
Total des recettes réelles d'investissement						
TOTAL des recettes d'ordre d'investissement						
		4 754,00	0,00	9 881,00	9 881,00	9 881,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	8 155,00	0,00	71 461,49	71 461,49	71 461,49

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIVE REPORTE OU ANTICIPE (2)	12 115,24
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 576,73
--	-----------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	9 881,00
---	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II	B1
----	----

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	204 159,50		204 159,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	666 952,79		666 952,79
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	541 350,00		541 350,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'é (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	6 785,60		6 785,60
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	6 558,00	6 558,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 323,00	3 323,00
Dépenses de fonctionnement - Total		1 419 247,89	9 881,00	1 429 128,89
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 429 128,89

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204) (6)	680,00		680,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	82 896,73		82 896,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00		0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00		0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		83 576,73	0,00	83 576,73
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

83 576,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II

B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 324,00	0,00	6 324,00
60	Achats et variation des stocks (3)	6 700,00	0,00	6 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 700,00	0,00	6 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 091 336,39	0,00	1 091 336,39
75	Autres produits de gestion courante	58 077,18	0,00	58 077,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	2 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		1 164 937,57	0,00	1 164 937,57
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

264 191,32

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 429 128,89

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 939,00	0,00	1 939,00
13	Subventions d'investissement	16 900,20	0,00	16 900,20
15	Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	6 558,00	6 558,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	3 323,00	3 323,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		18 839,20	9 881,00	28 720,20
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

12 115,24

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

42 741,29

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

83 576,73

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III	A1
-----	----

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	163 476,82	204 159,50	204 159,50
604	Achats d'études, prestations de services	4 625,00	9 043,00	9 043,00
60611	Eau et assainissement	1 000,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	2 000,00	2 500,00	2 500,00
60613	Chauffage urbain	4 000,00	6 500,00	6 500,00
60622	Carburants	1 036,00	1 900,00	1 900,00
60623	Alimentation	2 555,00	3 570,00	3 570,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 580,00	8 740,00	8 740,00
60631	Fournitures d'entretien	70,00	70,00	70,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 850,00	2 405,00	2 405,00
6064	Fournitures administratives	1 290,00	1 420,00	1 420,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00	1 300,00	1 300,00
611	Contrats de prestations de services	69 860,00	70 947,50	70 947,50
6135	Locations mobilières	4 500,00	4 610,00	4 610,00
61551	Entretien matériel roulant	300,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50,00	50,00	50,00
6156	Maintenance	13 680,00	17 624,00	17 624,00
6168	Autres primes d'assurance	14 457,00	15 700,00	15 700,00
6182	Documentation générale et technique	1 530,00	3 930,00	3 930,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 950,00	6 806,00	6 806,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	200,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 745,00	1 615,00	1 615,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	450,00	450,00	450,00
6226	Honoraires	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 470,00	4 240,00	4 240,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	480,00	480,00
6247	Transports collectifs	5 250,00	4 900,00	4 900,00
6251	Voyages et déplacements	1 600,00	1 280,00	1 280,00
6256	Missions	550,00	800,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	1 238,82	11 954,00	11 954,00
627	Services bancaires et assimilés	15,00	50,00	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 370,00	1 975,00	1 975,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	120,00	500,00	500,00
62871	Remb. frais à la collectivité rattach.	13 935,00	14 300,00	14 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	527 300,44	666 952,79	666 952,79
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	62,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	4 905,00	5 927,00	5 927,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	980,00	1 155,00	1 155,00
6411	Rémunération principale titulaires	260 550,44	395 342,00	395 342,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 425,00	7 197,00	7 197,00
64118	Autres indemnités titulaires	3 311,00	2 406,85	2 406,85
64131	Rémunérations non tit.	58 414,00	72 080,33	72 080,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	59 361,00	70 051,00	70 051,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	123 690,00	107 962,00	107 962,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 295,00	2 636,00	2 636,00
6458	Coût. aux autres organismes sociaux	512,00	494,00	494,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	780,00	130,00	130,00
6488	Autres charges	4 015,00	1 571,61	1 571,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	613 910,73	541 350,00	541 350,00
6542	Créances éteintes	600,00	600,00	600,00
6561	Secours d'urgence	5 000,00	8 500,00	8 500,00
6573	Subv. fonct. Organismes publics	596 754,73	523 244,00	523 244,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	6 550,00	4 000,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 006,00	5 006,00	5 006,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'éq	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	1 304 687,99	1 412 462,29	1 412 462,29
	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 785,00	6 785,60	6 785,60
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	250,00	1 818,00	1 818,00
6716	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	2 500,00	2 500,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	336,60	336,60
678	Autres charges exceptionnelles	535,00	2 131,00	2 131,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	5 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	5 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Depenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 312 472,99	1 419 247,89	1 419 247,89
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	3 323,00	3 323,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	4 754,00	6 558,00	6 558,00
6811	Dot. amort. Immos incorporées et corpo	4 754,00	6 558,00	6 558,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		4 754,00	9 881,00	9 881,00
D'INVESTISSEMENT				
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 754,00	9 881,00	9 881,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 317 226,99	1 429 128,89	1 429 128,89

0,00	RESTES A REALISER N-1 (11)	+
0,00	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	=
1 429 128,89	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

0,00	Montant des ICNE de l'exercice
0,00	Montant des ICNE de l'exercice N-1
0,00	= Différence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote 1-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES
 A2
 III

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	6 324,00	6 324,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	6 324,00	6 324,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 021,00	6 700,00	6 700,00
706	Prestations de services	7 021,00	6 700,00	6 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 065 922,26	1 091 336,39	1 091 336,39
7473	Participat° Départements	2 620,00	7 904,50	7 904,50
7474	Participat° Communes	939 616,26	951 258,89	951 258,89
7475	Group. coll et coll. statut particulier	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0,00	12 864,00	12 864,00
7478	Participat° Autres organismes	120 686,00	116 309,00	116 309,00
75	Autres produits de gestion courante	6,00	58 077,18	58 077,18
758	Produits divers de gestion courante	6,00	58 077,18	58 077,18
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 500,00	2 500,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 000,00	2 500,00	2 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	5 000,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionn courant	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)				
		1 079 949,26	1 164 937,57	1 164 937,57
RESTES A REALISER N-1 (10)				
		0,00	0,00	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)				
		0,00	264 191,32	264 191,32
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				
		0,00	1 429 128,89	1 429 128,89

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
 (7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES
 B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	517,00	680,00	680,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	517,00	680,00	680,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	17 009,12	28 040,20	28 040,20
2135	Installations générales, agencements	0,00	8 000,00	8 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 900,00	9 445,20	9 445,20
2184	Mobilier	550,00	8 170,00	8 170,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 559,12	2 425,00	2 425,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DEPENSES REELLES				
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)				
		17 526,12	28 720,20	28 720,20

RESTES A REALISER N-1 (11)	54 856,53
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 576,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) La voie de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après voie du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES
 B2
 III

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	16 900,20	16 900,20
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	16 900,20	16 900,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Total des recettes d'équipement	0,00	16 900,20	16 900,20
10222	FCTVA	3 401,00	44 680,29	44 680,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 939,00	1 939,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	42 741,29	42 741,29
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 401,00	44 680,29	44 680,29
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	3 401,00	61 580,49	61 580,49
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	3 323,00	3 323,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 754,00	6 558,00	6 558,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	615,00	865,00	865,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 181,00	3 453,00	3 453,00
28184	Mobilier	951,00	1 090,00	1 090,00
28188	Autres immo. corporelles	1 007,00	1 150,00	1 150,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 754,00	9 881,00	9 881,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	4 754,00	9 881,00	9 881,00
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 155,00	71 461,49	71 461,49
	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00	0,00	0,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	12 115,24	12 115,24	12 115,24
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	83 576,73	83 576,73	83 576,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, OI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III	III - VOTE DU BUDGET
B3	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES	
IV	ELEMENTS DU BILAN
A3	METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 300,00 €	
2012-12-04	Délibération du

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	Logiciels	2
	Voitures	8
	Camion et véhicules industriels	10
	Matériel et outillage d'incendie	10
	Matériel et outillage de voirie	10
	Autres matériel et outillage technique	8
	Mobilier	10
	Coffre-fort	20
	Matériel de bureau	8
	Matériel informatique	4
	Autres immobilisations corporelles	10
	Biens de faible valeur inférieur à 300€	1
	Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme	10
	Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5
	Frais de recherche et de développement	5
	Subvention d'équip. versée « biens mobiliers, matériel et études »	5
	Subvention d'équipement versée « bâtiments et installations »	15
	Subvention d'équip. versée « projets d'inf. d'intérêt national »	30
	Plantations d'arbres et arbustes, et autres agencements et aménagements de terrains	20
	Installations, matériel et outillage techniques	15
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
20/12/2012		
10/12/2018		

IV	IV - ANNEXES
A6.1	ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	0,00	0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
1644(1)	Opérat' afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
0,00	54 856,53	0,00	54 856,53
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV	IV - ANNEXES
A6.2	ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 820,00	III
RESSOURCES PROPRES EXTERNES DE L'ANNEE (a)		1 939,00	
10222	FCTVA	1 939,00	
10223	TLE	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	0,00	
10228	Autres fonds	0,00	
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
138	Autres subvent' invest. non transf.	0,00	
26...	Participations et créances rattachées	0,00	
27...	Autres immobilisations financières		
RESSOURCES PROPRES INTERNES DE L'ANNEE (b) (3)		9 881,00	
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
10222	FCTVA	1 939,00	
10223	TLE	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	0,00	
10228	Autres fonds	0,00	
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	
138	Autres subvent' invest. non transf.	0,00	
26...	Participations et créances rattachées	0,00	
27...	Autres immobilisations financières		

15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2805	Amortissement des immobilisations	865,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	3 453,00	
28184	Mobilier	1 090,00	
28188	Autres immo. corporelles	1 150,00	
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 323,00	

Opérations de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
III		12 115,24	42 741,29	66 676,53
Total ressources propres disponibles				
	0,00	12 115,24	42 741,29	66 676,53

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	IV	V = IV - II (6)
Montant	54 856,53	66 676,53	11 820,00
Solde			
			11 820,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés hors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV	IV - ANNEXES
B1.7	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6573	1	Subvention Equilibre Fonctionnement et Investissement	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	Etablissement de droit public	2 10 079,90
6573	3	Fonds de Solidarité Habitat	Pairie Départementale de l'Eure	Département	5 000,00
6573	4	Subvention d'équilibre	Résidence Autonomie Ernest Quillet	Etablissement de droit public	33 635,56
6573	5	Subvention d'équilibre	Résidence Autonomie Hélène Boscage	Etablissement de droit public	274 528,54
6574	2	Subvention Sociale et Autres	CASC	Association	4 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,55	0,00	10,55	5,00	1,00	6,00
Adjoint administratif	C	6,00	0,00	6,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint administratif Pal 2C1	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,55	0,00	1,55	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		9,00	1,00	10,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique Pal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique à 17 heures 30 mn	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-éducatif	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif principal	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Infirmière classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,50	1,00	1,50	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale à 5/35ème	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale à TC	A	0,50	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation Pal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CTES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
PEC (Parcours Emploi Compétence) Service Civique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		30,05	2,00	32,05	13,00	1,00	14,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 1er de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médico-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel
ANIM : Animation,
PM : Police,
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (à du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité,
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité,
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...);
3-2 : vacance temporaire d'un emploi,
3-2-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes;
3-2-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient,
3-2-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,
3-2-4 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %,
3-3 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de suppression ou de modification de postes;
3-3-1 : emplois de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 relatif à des indemnités obligatoirement proposées à un agent contractuel;
3-5 : article 58 travailleurs handicapés catégorie C
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabines;
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
D2	

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 7
 VOTES :
 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2021

Présenté par Le Président (1),
 A Gisors, le 01/04/2021
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Gisors, le 01/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BELLON Nicole	
CORNU Monique	
DEMECOQ Françoise	
DROUX Francis	
DUPONT Chantal	
LEMERCIER-MULLER Virginie	
PORTEJOIE Claude	
RASSAERT Alexandre	
WOKAM Colette	

8/04/2021

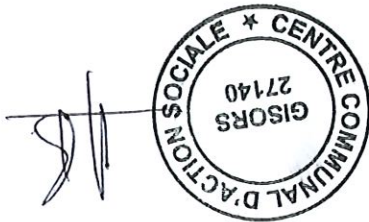
Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14 AVR. 2021, et de la publication le 14 AVR. 2021

A, le 14 AVR. 2021

14 AVR. 2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : Conseil d'administration.

Le Président,
 Alexandre RASSAERT



Séance du 1 avril 2021

NOM DE L'ELU	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Alexandre RASSAERT	X		
Colette WOKAM	X		
Monique CORNU	X		
Virginie LEMERCIER-MULLER	X		
Chantal DUPONT		X	
Nicole BELLON	X		
Francis DROUX	X		
Claude PORTEJOIE		X	
Françoise DEMBOCCO	X		